



Outremont
pour y vivre!

Une identité à préserver • Un territoire à mettre en valeur

Projet de *Politique du patrimoine* de la ville de Montréal

Recommandations proposées par :
L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT



Outremont

et soumises à l'Office de consultation publique de Montréal

Le 8 février 2005

Préambule

L'arrondissement d'Outremont est heureux de déposer ce mémoire et de contribuer à la bonification du projet de *Politique du patrimoine*. Tout comme les auteurs du document, nous estimons qu'il est primordial de maintenir bien vivant pour les générations futures le riche héritage que contiennent les multiples formes de notre patrimoine collectif.

Comme tous les quartiers « achevés » de la ville de Montréal sur le plan architectural, l'arrondissement d'Outremont est très sensible à tout ce qui touche à la préservation du patrimoine. Son milieu bâti et paysager est riche et diversifié. Sur une superficie relativement restreinte, on y observe divers ensembles résidentiels homogènes, des bâtiments d'une grande qualité architecturale, une concentration marquée d'établissements institutionnels, conventuels, funéraires et religieux, plusieurs parcs d'ambiance, ainsi qu'une remarquable forêt urbaine. Tous ces éléments contribuent à consolider l'engagement des autorités envers la protection de son patrimoine architectural, naturel et paysager, et ce depuis la fondation de la ville d'Outremont en 1875.

Depuis 2003, Outremont fait partie de l'Arrondissement historique et naturel du mont Royal et participera activement aux travaux de la *Table de concertation* mise sur pied en vue d'en préserver le caractère unique. Le chapitre Outremont du nouveau *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal, définit quatre grandes orientations d'aménagement dont la première se lit comme suit : « la préservation et la mise en valeur du patrimoine urbain, paysager et naturel », indiquant clairement l'importance que l'arrondissement accorde à son milieu bâti.

Outremont fut d'ailleurs le premier arrondissement de la nouvelle ville de Montréal à intégrer le mot patrimoine dans l'appellation de son service de construction/aménagement/urbanisme, qui porte dorénavant le nom de

Service de l'aménagement urbain et du patrimoine. L'arrondissement possède également un *Comité consultatif d'urbanisme* dynamique et expérimenté qui s'implique depuis sa création dans la préservation du patrimoine architectural et paysager.

L'arrondissement d'Outremont souscrit entièrement au contenu du projet de *Politique du patrimoine* et reconnaît que le document de travail qui lui a été soumis pour analyse et commentaires est exhaustif. Les recommandations que ce projet contient sont toutes pertinentes et nous tenons à en saluer l'excellence. L'arrondissement d'Outremont souhaite néanmoins porter à l'attention de l'*Office de consultation publique de Montréal* les recommandations suivantes :

1- Éducation et information

L'arrondissement d'Outremont est d'avis que la *Politique du patrimoine* devrait insister davantage sur l'éducation des jeunes et de la population en général en matière de patrimoine. Nous croyons que la préservation du patrimoine passe par la sensibilisation des jeunes à la valeur de celui-ci et déplorons que la notion de patrimoine ne soit évoquée que dans les milieux universitaires. Nous suggérons que le *Conseil du patrimoine de Montréal* s'engage résolument à négocier des ententes avec les commissions scolaires dans le but d'initier les enfants — tant au primaire qu'au secondaire — à l'importance du patrimoine bâti, naturel, mobilier et immatériel. Cela pourrait se faire dans le cadre de cours d'histoire, de visites guidées parrainées par des organismes locaux (la Société d'histoire d'Outremont, par exemple) ou d'interventions ponctuelles en milieu scolaire par des formateurs désignés. Il est également souhaitable, comme le souligne avec justesse le projet de *Politique du patrimoine* « d'établir des partenariats pour la recherche, le développement et la transmission des connaissances et savoir-faire en matière de patrimoine », mais il faudra définir avec davantage de précision quel organisme ou partenaire sera responsable de réussir ce pari.

L'arrondissement d'Outremont estime par ailleurs que pour maximiser la performance des arrondissements de la ville de Montréal en matière de préservation du patrimoine architectural, ceux-ci doivent avoir accès ou pouvoir produire et diffuser de la documentation appropriée. À l'instar de nombreux autres arrondissements de la ville de Montréal, nous souffrons à Outremont d'un manque flagrant de documentation grand public qui nous permettrait de sensibiliser la population à la nécessité de préserver le patrimoine architectural et paysager de l'arrondissement, tout en lui donnant les outils nécessaires pour que ses interventions s'effectuent dans le respect des grands principes que l'on retrouve dans la *Politique du patrimoine*. Nous aimerions pouvoir disposer d'outils pédagogiques et de communications performants en matière de patrimoine. Ceux-ci pourraient être produits par le *Conseil du patrimoine de Montréal* ou en arrondissement. Produite en arrondissement, cette documentation aurait l'avantage de coller à la spécificité de son milieu bâti, mais elle nécessiterait l'octroi de budgets spécifiques et supplémentaires pour pouvoir se réaliser.

D'ailleurs, le soutien à la sensibilisation exprimé dans le projet de *Politique du patrimoine* — qu'il s'agisse d'appuyer les autorités scolaires, le milieu associatif ou les initiatives en matière de communication des arrondissements —, doit se traduire de manière concrète sur le plan budgétaire. L'arrondissement tient à faire remarquer l'absence d'engagements financiers dans le document qui lui a été soumis pour étude, alors que plusieurs propositions qu'il contient engendrent des dépenses qui ne sauraient être assumées à même les dotations budgétaires actuelles.

2- Décentralisation vers les arrondissements

Les arrondissements de la ville de Montréal, particulièrement ceux dont le milieu bâti est achevé, sont tous uniques et ils ont tous des besoins distincts. Les défis qu'ils doivent relever en matière de préservation patrimoniale sont directement influencés par la qualité du milieu bâti, sa relative importance sur le plan historique et son positionnement géographique sur l'île de Montréal.

C'est pour cette raison que nous recommandons que la notion de décentralisation vers les arrondissements soit priorisée au sein de la *Politique du patrimoine*.

Comme l'indique d'ailleurs le projet de *Politique du patrimoine* à la page 42 : « Les arrondissement ont une responsabilité de gestion locale et immédiate des besoins de leurs citoyens touchant notamment, l'urbanisme, la culture, les loisirs, le développement social et communautaire, les parcs, la voirie et l'habitation. Leur interaction quotidienne avec la population, les différents milieux et institutions locales est assurément un facteur de succès pour l'atteinte des objectifs de la *Politique* ».

Pour assurer pleinement ce rôle-clef, et compte tenu des différences qui peuvent exister entre eux, les arrondissements doivent pouvoir établir leurs propres orientations en matière de patrimoine. À Outremont, par exemple, nous considérons les éléments suivants comme étant au sommet de nos priorités :

- protection du mont Royal et reconnaissance de sa valeur identitaire ;
- protection du patrimoine religieux, conventuel et funéraire ;
- mise en valeur et renouvellement de la forêt urbaine ;
- préservation et mise en valeur des archives de l'arrondissement qui occupent une place importante au sein du patrimoine mobilier d'Outremont (numérisation, conservation des documents papier, amélioration de l'accessibilité publique sur place ou via Internet, expositions, etc) ;
- production et diffusion de documentation (dépliants, lexiques, iconographies) sur le patrimoine architectural outremontais et les moyens de le préserver ;

- valorisation du patrimoine culturel immatériel des communautés culturelles les plus importantes (juives hassidiques, grecques, etc.).

Nous nous interrogeons également, compte tenu de la situation géographique de l'arrondissement d'Outremont, sur l'absence de liens dans le projet de *Politique du patrimoine* avec les futures villes défusionnées sur l'île de Montréal. Comment la *Politique du patrimoine* de Montréal et les réglementations des nouvelles villes s'harmoniseront-elles ?

Conclusion

En terminant, nous tenons à exprimer à nouveau notre enthousiasme envers la *Politique du patrimoine* et les nobles objectifs qu'elle contient. Nous tenons toutefois à réitérer nos préoccupations face au financement des nombreuses mesures proposées. Nous suggérons qu'une dotation budgétaire distincte soit accordée aux arrondissements pour que ceux-ci puissent participer activement aux efforts de préservation et de mise en valeur des patrimoines bâti, archéologique, paysager, naturel, mobilier et culturel immatériel de la ville de Montréal, tout en respectant les priorités qui auront été établies localement. En se dotant d'une *Politique du patrimoine* comme celle qui est proposée et à laquelle nous souscrivons sans réserves, Montréal assumera son leadership parmi les grandes métropoles nord-américaines en matière patrimoniale.